

**Mémoire présenté au gouvernement du Québec
sur « La planification de l'immigration au Québec
pour la période 2024-2027 »**

par **Me André Sirois**
Avocat auprès de l'ONU
et ancien conseiller juridique de la Commission
de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Monsieur le Président (ou Madame la Présidente)
Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle André Sirois. Je suis avocat. J'ai fait la plus grande partie de ma carrière à l'Organisation des Nations Unies, dans différents bureaux et divers tribunaux internationaux de l'ONU et au Secrétariat à New York. J'ai aussi travaillé pour plusieurs autres organisations internationales et administrations publiques. J'ai notamment été conseiller juridique de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Je m'intéresse au sort des immigrants depuis fort longtemps; en fait depuis 1956 --il y a près de 63 ans--, alors que, avec d'autres, j'ai participé à l'accueil des réfugiés hongrois qui sont arrivés par bateau à l'Anse-aux-Foulons, ici à Québec. (J'y reviendrai si j'ai le temps.)

Je me réjouis de la tenue de ces audiences tout en regrettant que nous n'ayons jamais vraiment fait de véritable consultation de fond pour examiner toute la problématique de l'immigration au Québec. Une tel débat est plus nécessaire que jamais alors que les lobbys de l'immigration tentent de l'empêcher en criant au racisme et à la xénophobie. Il faut faire une véritable consultation sur l'ensemble des questions d'immigration au Québec, et au Canada, le cas échéant. Ce sera ma première recommandation.

Entre-temps, le Québec doit proclamer un moratoire et suspendre toute immigration au Québec, le temps nécessaire à une réflexion pour décider de politiques de fond. Ce sera ma deuxième recommandation.

Par conséquent, en toute logique, je ne ferai pas de commentaire sur le Cahier de consultation directement : ce serait comme discuter de décoration intérieure quand l'incendie menace.

En ce qui concerne l'immigration, le Québec fait face à quatre problèmes majeurs : deux problèmes anciens relevant de ses rapports avec le Canada : a) Il n'a pas le contrôle de l'immigration ni des immigrants; b) Il est pris avec le multiculturalisme. Et deux problèmes plus récents : c) le *Pacte global sur les migrations* et le *Pacte global sur les réfugiés* de l'ONU, et d) l'explosion démographique fulgurante en Afrique subsaharienne.

Je veux vous proposer quelques observations à ce sujet. Puis, je veux tenter de dénoncer quelques erreurs importantes qui sont colportées à ce sujet et répétées comme des vérités.

a) Le Québec n'a pas de véritable pouvoir sur l'immigration ou sur les immigrants. Prétendre le contraire ne fait qu'ajouter aux problèmes déjà nombreux. Tous les immigrants entrés au Canada pourraient déménager au Québec demain matin sans que le Québec puisse s'y opposer. C'est la *Charte* qui le permet. De même tous les immigrants établis en région au Québec peuvent décider d'aller n'importe où ailleurs au Québec et au Canada, notamment à Montréal, et le Québec ne peut pas s'y opposer. C'est d'ailleurs ce qu'ils font. Le Québec est soumis à toute l'autorité du fédéral en ce domaine, il faut le rappeler. Et de n'est pas le moindre problème.

b) Le Québec est pris avec les objectifs de multiculturalisme du gouvernement canadien, cette vaste fumisterie, rejetée ou en voie d'être rejetée dans les quelques pays qui ont voulu l'essayer et qui, au Canada, est utilisée pour faire disparaître les Québécois dans un vaste magma multiethnique.

On sait maintenant que le multiculturalisme ne marchera pas et ne peut pas marcher. Les quelques pays qui l'ont essayé ont mis fin ou sont en train de mettre fin à cette expérience. Et la plupart des autres États membres de l'ONU ont refusé catégoriquement de se prêter à cette expérience. Pourquoi? Ils en ont une démonstration vivante depuis plus de 75 ans justement avec l'ONU. On a cru, ou voulu croire, qu'en réunissant ainsi des employés de toutes origines on arriverait à créer un corps de fonctionnaires qui travailleraient à l'unisson pour améliorer le sort du monde. Qu'est-ce qui est arrivé dans les faits? Depuis près de 75 ans, on a une administration extrêmement inefficace et totalement hors de contrôle. Pourquoi? En grande partie à cause des guerres administratives constantes entre divers groupes nationaux, ethniques et raciaux. On peut vraiment parler de guerres puisque, dans les faits, dans certains services il y a même eu des morts et des disparus.

On sait donc qu'il n'est pas suffisant de réunir des personnes de différentes origines, dans les meilleures conditions possible, pour que d'un coup de baguette magique elles puissent travailler ensemble. Bien au contraire. Pour tenter d'y arriver, il faudrait, dans le cas du Québec, en faire des citoyens et pas seulement des consommateurs et de la main d'oeuvre à bon marché. Nous n'en sommes pas là. Bien au contraire, la politique du multiculturalisme, imposée au Québec, ne fait qu'encourager la formation de ghettos et de groupes ethniques luttant pour s'imposer au détriment les uns des autres et au détriment des Québécois. C'est ce que nous voyons déjà maintenant.

Des études faites en France affirment qu'il faut trois générations pour passer de l'état d'immigrant dans un pays à celui de citoyen à part entière, avec un véritable sentiment d'appartenance. On le voit: nous sommes très loin de cela.

c) *Le Pacte global sur les migrations* et *le Pacte global sur les réfugiés*. Il faut absolument dire un mot de ces deux pactes qui représentent sûrement un très grand danger pour des pays comme le Canada ou pour des administrations comme celle du Québec. Ces pactes ont été préparés en grande partie dans le secret puis imposés à la machinerie administrative de l'ONU et présentés aux États membres-pour signature, sans aucune consultation, nationale ou autre. Ces pactes prétendent lier les États signataires (on utilise 16 fois l'expression « s'engage à ») et même les faire renoncer à une partie de leur souveraineté. C'est pourquoi les États-Unis ont refusé de les signer; et c'est bien ce que le Canada aurait dû faire aussi. Le résultat de ces pactes c'est que les États dictatoriaux, despotiques ou anti-démocratiques qui contrôlent maintenant l'ONU, des États qui n'acceptent pas d'immigrants ou de réfugiés, vont contraindre les quelques États qui en acceptent déjà d'en accepter encore plus et d'être encore plus généreux avec eux. Beaucoup voient dans ces pactes une première étape vers un gouvernement mondial de non-élus, n'ayant de compte à rendre à personne. Malheureusement ni le Canada ni le Québec ne semble saisir l'importance de ces enjeux.

d) La terrifiante et tragique explosion démographique en Afrique. Dans ce cas, la croissance est absolument énorme, fulgurante et probablement incontrôlable. Les experts sont d'accord. On n'a qu'à lire l'excellent livre de Stephen Smith *La ruée vers l'Europe* ou celui de Laurent Obertone, *La France interdite, La vérité sur l'immigration*, ou les solides analyses du professeur Bernard Lugan. Avec un taux de croissance de 4% la population double tous les 18-20 ans. D'ici à 2030, l'Afrique va voir sa population passer de 1,2 milliard à 1,7 milliard avec plus de 50 millions de naissances par an. En 2100, avec plus de 3 milliards d'habitants le continent africain abritera 1/3 de la population mondiale, dont les trois quarts au sud du Sahara.

Pour les Africains qui le peuvent une seule solution : émigrer à tout prix. Le résultat c'est que déjà en ce moment une forte partie de l'aide au développement est détournée et sert en fait à assurer l'émigration d'un fort pourcentage d'Africains.

Comme le faisait remarquer l'ethnologue Eibl-Eibesfeldt, le problème clé, pour l'avenir est l'augmentation de la population mondiale. « Chaque peuple sa démographie à ce que peut supporter son pays. Dans un monde surpeuplé, la croissance démographique ne peut plus être un argument justifiant une prise de terre. »

« En quoi un État, même peu peuplé, devrait abandonner sa souveraineté et ses frontières et sa population au prétexte qu'un lointain pays ne contrôle plus sa démographie? »¹

Je voudrais aussi dire quelques mots de faussetés abondamment en matière d'immigration concernant le Québec ou les Québécois.

1. Première fausseté : Nous sommes tous d'affreux envahisseurs. Les Québécois descendent de Français qui ont envahi ce pays et ont commis des malversations contre les Indiens et, comme le dit la mairesse de Montréal, ils devraient « se réconcilier » avec eux.

C'est faux: les Français ont établi ici une colonie française après y avoir été invités par les Amérindiens. C'est un fait unique dans l'histoire des colonisations. Ni les Anglais, ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Hollandais ne peuvent prétendre à une telle légitimité. Contrairement aux Canadiens anglais et aux autres descendants de colonisateurs, nous n'avons pas à nous faire pardonner d'avoir envahi un territoire et d'en avoir dépossédé les occupants ou à nous « réconcilier » avec les Amérindiens. C'est important de le dire. C'est à l'invitation des Amérindiens et en établissant des alliances avec eux que les Français ont constitué la Nouvelle-France et ont pu établir leur vaste colonie. C'est un fait tellement unique que la Cour suprême des États-Unis en fait une mention élogieuse dans l'un de ses jugements les plus importants sur les droits des Amérindiens. (*Johnson and Graham's Lessee v. William M'Intosh*, 21 U.S. (8 Wheat.) 543 (1823).

Vous voulez une preuve des bonnes relations des Français avec les Indiens : Regardez le récit du premier hiver de la colonie quand presque tous les Français sont morts. Ceux qui ont été sauvés l'ont été par les Amérindiens. C'est les Français reconnaissants qui en font état dans leurs récits. Peut-on trouver une meilleure preuve des bonnes relations entre Indiens et Français? D'autre part, regardez autour de vous le long du Saint-Laurent comment les lots sont répartis, d'une manière si particulière, tous ouverts sur le Saint-Laurent, sans crainte des attaques des Amérindiens.

2. Deuxième fausseté : les Français qui ont fondé la Nouvelle-France étaient des immigrants eux aussi. C'est faux. C'est à l'invitation des Indiens et à la suite d'une entente avec eux que les Français ont établi ici une colonie française et par conséquent les Français qui y arrivaient, venaient s'établir dans une colonie de leur propre pays. Ils n'immigraient pas dans un pays étranger, sous une autorité étrangère. Ils étaient sujets du roi de France et ils le demeuraient. Ils n'étaient donc pas des immigrants² et ils ne l'ont jamais été. Cela veut dire qu'une très grande majorité des Canadiens français et leurs ancêtres n'ont jamais été immigrants nulle part depuis plus de 400 ans, au moins.

¹ Laurent Obertone, *La France interdite, La vérité sur l'immigration*, RING

² « Immigrant, ante: Personne physique qui pénètre ou cherche à pénétrer sur le territoire d'un État dont elle n'est pas nationale afin d'y établir son territoire ou sa résidence, de façon permanente et souvent sans espoir de retour. » CORNU, Gérard « Vocabulaire juridique ». (Les soulignés sont de nous)

3. Troisième fausseté : Les immigrants actuels sont des immigrants comme l'étaient nos ancêtres et ces deux expériences sont équivalentes. C'est bien entendu totalement contraire aux faits. Les immigrants actuels arrivent dans un pays déjà existant, constitué, administré et, il faut bien le dire, moderne et confortable. Nos ancêtres ont FAIT ce pays. Littéralement. Quand on dit FAIRE, on ne peut pas lui donner un sens plus littéral et plus complet. Et contrairement aux Anglais qui arrivés ici, les Français de Nouvelle-France n'ont pas envahi un pays en en dépossédant les habitants.

Contrairement aux immigrants que nous avons accueillis par la suite et à ceux que nous accueillons encore, ces Français ne sont pas venus s'établir dans un pays déjà construit et constitué. Ils ont dû le faire. Nous ne devons pas l'oublier et nous devons absolument faire en sorte que les immigrants que nous accueillons l'apprennent et le sachent. Le Québec doit s'assurer que ses immigrants reçoivent des notions fondamentales de l'histoire du Québec. Il ne doit surtout pas s'en remettre à la minable version fédéraliste de l'histoire du Canada distribuée par le gouvernement canadien.

4. Autre fausseté : Les Québécois sont xénophobes et hostiles aux immigrés. Rien de plus faux. Dès la fondation de la colonie, les Français ont accueilli des réfugiés, notamment des réfugiés iroquois, que les missionnaires ont aidés à s'établir tout près de Montréal après la fondation de cette ville. On pourrait parler aussi du généreux accueil fait aux réfugiés irlandais par les habitants du Bas-du-fleuve au XIXe siècle ou encore des 3500 personnes venues à l'Anse-aux-Foulons accueillir généreusement des réfugiés hongrois en 1956.

5. Une autre affirmation erronée: les immigrants c'est bon pour l'économie. Les études récentes sont unanimes : c'était peut-être le cas il y a 20 ou 30 ans, ce n'est plus le cas maintenant. Selon un économiste spécialisé en finances publiques (Bernd Raffelhüschen) chaque réfugié accueilli en ce moment coûtera dans sa vie environ 450 000 euros (env. \$650 000CDN).

6. Autre erreur : il faut que la politique québécoise accueille des immigrants afin d'assurer le maintien d'un bassin de main d'oeuvre, à bon marché. Vue ainsi, l'immigration est une façon d'arriver à cette fin en faisant payer le Trésor public. Et, faut-il le rappeler, on endette ainsi le Québec et les générations futures de contribuables pour enrichir la génération actuelle d'hommes d'affaires. Ce n'est pas ainsi que l'on règle les problèmes de main d'oeuvre dans de nombreux autres pays. Surtout pas en vendant la citoyenneté à rabais. Depuis plus de deux mille ans, on utilise une variété d'autres solutions, reposant notamment sur les permis de séjour temporaires. Les déclarations des gens d'affaires de Montréal à ce sujet doivent être remises en contexte en rappelant entre autres que pendant la guerre de Sécession ils ont choisi d'appuyer les Sudistes esclavagistes.

7. Une autre fausseté est l'affirmation que l'immigration va servir à compenser le déclin démographique. Il n'existe aucun document sérieux pour démontrer le bien-fondé de cette affirmation. Au contraire. Des études des Nations Unies et deux excellents livres faits ici au Québec (*Le remède imaginaire* de Benoît Dubreuil et Guillaume Marois ainsi que *Disparaître?* de Jacques Houle) montrent que cette affirmation n'a aucun fondement. Tout au plus, selon une étude toute récente de l'Institut de la statistique du Québec (*Perspectives démographiques du Québec et des régions 2016-2066*), cela pourrait-il faire une très légère différence.

8. Mais surtout, le pire des mensonges vient de notre imagination : c'est celui que beaucoup de gens de bonne foi – et très généreux – s'imposent à eux-mêmes et nous imposent du même fait. On croit qu'en

acceptant de plus en plus d'immigrants et de réfugiés, on va arriver à régler tous ces problèmes. Il faut le dire clairement: ce n'est pas le cas. Simplement à cause du nombre et de sa croissance exponentielle. Il faut ici rappeler deux vérités élémentaires et essentielles : a) Ce n'est pas parce qu'on a un problème qu'il faut s'agiter et faire quelque chose. Parfois il vaut mieux ne rien faire. b) Et ce n'est pas parce qu'il faut faire quelque chose qu'il faut faire n'importe quoi. Or malheureusement dans le domaine de l'humanitaire et des réfugiés, par exemple, les Canadiens se sont fait une solide réputation d'interventions très généreuses mais ridiculement naïves, puérides, intempestives et inefficaces. Un exemple relativement récent : Après que Mme Merkel eut annoncé qu'elle allait accueillir un million de réfugiés, le premier ministre Justin Trudeau a pris un engagement semblable : ces deux interventions ont eu un résultat immédiat: les passeurs ont triplé leurs prix; Mme Merkel et M. Trudeau sont devenus –involontairement sûrement-- complices de ces mafieux et leur ont fait faire une fortune. Non seulement la générosité ne suffit pas pour être efficace, elle peut avoir des effets pervers dramatiques : Un exemple terrible: à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, quand les Américains ont libéré les camps de concentration, ils y ont trouvé des prisonniers qui mouraient de faim et suppliaient qu'on leur donne à manger. N'écoutant que leur bon coeur, les soldats leur ont immédiatement donné leurs rations. Et ils ont tué ces prisonniers, dont l'organisme ne pouvait plus résister à tant de nourriture ingérée aussi subitement. C'est dire que, malheureusement, la générosité ne suffit pas et qu'il faut être bien informé, éviter de se laisser manipuler et prendre les décisions adéquates, si difficiles soient-elles.

Recommandations

1. À l'échelle du Québec, il faut entreprendre une véritable consultation de fond sur les enjeux de l'immigration au Québec par rapport à ses pouvoirs en ce domaine et à la politique fédérale du multiculturalisme. La première recommandation est donc de faire une véritable consultation sur l'ensemble des questions d'immigration au Québec.
2. Entre-temps, il faut déclarer un moratoire sur l'immigration au Québec pour pouvoir mieux examiner la situation, les enjeux et les solutions possibles. Quoiqu'il arrive de la recommandation de moratoire, qu'elle soit retenue ou non, je ferais aussi quelques autres recommandations qui me paraissent essentielles.
3. Le gouvernement du Québec devrait entreprendre des démarches auprès du gouvernement fédéral pour faire rétablir à cinq (5) ans le délai d'attente pour l'attribution de la citoyenneté.
4. Le gouvernement du Québec devrait rapidement rétablir le Comité consultatif sur l'immigration, indépendant du Ministère, lui redonner le mandat qu'il avait et lui octroyer des ressources pour agir. Le gouvernement pourrait ainsi commander des études indépendantes qui devraient lui permettre de prendre des décisions mieux éclairées et d'agir plus efficacement.
5. L'une des premières questions que le Comité devrait examiner, si le gouvernement ne le fait pas autrement, est l'adoption d'une loi sur la résidence québécoise afin qu'elle soit uniforme dans toutes les lois québécoises. En ce moment, le Québec a de multiples définitions de résidence québécoise qui divergent sensiblement entre elles. Cela n'a aucun sens et cela crée un fouillis ouvert aux injustices et à la fraude. Cette situation doit être corrigée rapidement.
6. Dans le même ordre d'idée, le gouvernement du Québec devrait aussi exiger que pour obtenir des services fournis par le gouvernement du Québec, le requérant produise un avis de cotisation établissant

qu'il a bien produit une déclaration de revenus au gouvernement du Québec. Il n'est pas question ici de fournir des services en fonction des revenus, disons-le clairement. L'avis de cotisation pourrait simplement confirmer que le requérant a bel et bien fait une déclaration de revenus au Québec, quel que soit le montant du revenu déclaré.

La raison de cette recommandation est fort simple. Il y a en ce moment une grande quantité de Québécois et d'immigrants, notamment les évadés des paradis fiscaux et ceux qui ont une double citoyenneté, qui bénéficient largement des services du Québec, tout en ne déclarant pas de revenus au Québec et qui font des déclarations de revenus totalement bidons ailleurs qu'au Québec, souvent pour des revenus très considérables. L'accès aux services publics ne leur coûte rien et ce sont les contribuables honnêtes qui en font les frais. Il y a là un important problème de justice sociale qui mérite sûrement d'être examiné et résolu.

7. Finalement, le gouvernement du Québec devrait établir un service civique, obligatoire ou non, ouverts à tous les jeunes, de 18 à 25 ans. C'est une mesure qui existe ailleurs et qui permet de former les jeunes, de leur donner un sens d'identité et d'appartenance sociale. Ce service pourrait constituer une chance exceptionnelle pour les jeunes immigrants désireux de s'intégrer au Québec.⁷

8. Dans les débats visant à établir le nombre d'immigrants que nous serions prêts à accepter, on oublie généralement de parler de la réunification des familles. Or dans le calcul du nombre des immigrants qu'on accueille, on devrait tenir compte de la réunification des familles parce que le chiffre d'immigrants accueillis est alors multiplié au moins par cinq. La réunification des familles a un effet exponentiel, arborescent. Grâce à cette politique, l'immigrant qui entre ici peut faire venir ici les membres de sa famille immédiate, ce qui est rarement mentionné dans le nombre d'immigrants autorisés pour une période donnée. En multipliant par cinq, on pourrait avoir une idée un peu plus exacte des répercussions du nombre qui sera décidé. Il faut abolir la réunification des familles.

Conclusion

Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir du Québec et des Québécois comme nation dépend des politiques québécoises et canadiennes en matière d'immigration. Et que cet avenir se joue maintenant. Les décisions que le gouvernement québécois prend maintenant à ce sujet vont décider de notre sort irrémédiablement. C'est pourquoi il faut absolument déclarer un moratoire sur l'immigration au Québec et lancer une vaste enquête sur cet enjeu fondamental.

André Sirois,
Avocat auprès de l'ONU

**Mémoire présenté au gouvernement du Québec
dans le cadre de la consultation sur
« La planification de l'immigration au Québec
pour la période 2024-2027**

par Me André Sirois
Avocat auprès de l'ONU

(version finale : le 23 septembre 2013)

(Partie II)

Monsieur le Président (ou Madame la Présidente)

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle André Sirois. Je suis avocat. J'ai fait la plus grande partie de ma carrière à l'Organisation des Nations Unies, dans différents bureaux et divers tribunaux internationaux de l'ONU et au Secrétariat à New York. J'ai aussi travaillé pour plusieurs autres organisations internationales et administrations publiques. J'ai notamment été conseiller juridique de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Je m'intéresse au sort des immigrants depuis fort longtemps; en fait depuis 1956 – il y a près de 67 ans --, alors que, avec d'autres, j'ai participé à l'accueil des quelque 460 réfugiés hongrois qui sont arrivés par bateau à l'Anse-aux-Foulons, ici à Québec. (J'y reviendrai si j'ai le temps.)

Je me réjouis de la tenue de ces audiences tout en regrettant que nous n'ayons jamais vraiment eu une véritable commission d'études chargée d'examiner toute la problématique de l'immigration au Québec. Une telle commission est plus nécessaire que jamais alors que les lobbys de l'immigration tentent de noyer tout débat à ce sujet en criant au racisme et à la xénophobie dès que nous posons les questions les plus légitimes à ce sujet. Il faut faire une véritable consultation sur l'ensemble des questions d'immigration au Québec afin d'avoir l'information nécessaire pour prendre les bonnes décisions si nous le pouvons, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Nous vivons déjà une crise en ce domaine et elle deviendra explosive avec l'extravagante décision de M. Trudeau d'accueillir 500 000 immigrants par année sans aucune consultation ni des citoyens ni des provinces. Ce sera ma première recommandation.

Entre temps, le Québec doit proclamer un moratoire et suspendre toute immigration au Québec sauf pour les dossiers déjà en cours, le temps nécessaire à une réflexion pour décider de politiques de fond, ne serait-ce que pour corriger à tout le moins les énormes problèmes actuels. Ce sera ma deuxième recommandation.

Quelques sujets à examiner

Quelques questions qui devraient être soumises à l'examen de la Commission que je propose:

1. Établir le nombre d'immigrants déjà sur place :

Avant de décider d'un nombre d'immigrants à venir, il faudrait savoir de quoi on parle vraiment. On parle d'un nombre d'immigrants légaux, officiels pour l'année, nombre qui semble lancé en l'air comme un lapin sorti d'un chapeau; 50 000, ou 60 000 ou plus? Mais il existe déjà une très grande quantité d'autres immigrants de toutes sortes légaux, illégaux, clandestins, vrais réfugiés, faux réfugiés, touristes, étudiants ou travailleurs temporaires restés au Canada à la fin du séjour autorisé, sans papiers, etc.. (À eux seuls, les sans papiers seraient de 20 000 à 500 000 selon les experts.)

2. Ces autres immigrants ne sont pas inclus dans le nombre d'immigrants fixé pour une année et leur nombre est impossible à établir mais les chiffres généralement fournis sont très élevés. Prenez seulement par exemple les immigrants admis en vertu du regroupement familial. Le nombre d'immigrants établi pour une année a automatiquement un développement exponentiel à cause de la politique du regroupement familial. Le regroupement familial constitue en soi un énorme problème, ce qui fait que plusieurs pays l'ont rejeté, y ont renoncé ou projeté de le faire. Personne ne connaît l'ampleur que cette politique représente; certains parlent de cinq nouveaux immigrants pour chaque immigrant initial et ainsi de suite en arborescence.

3. Ajoutons que personne ne dit non plus que le ministère ne peut pratiquement jamais retourner un immigrant dans son pays d'origine, même après une décision judiciaire et même dans les pires des cas. Le ministère ne sait même pas où ils sont et n'arrive pas à les retrouver. En soi, cela est aussi un problème sérieux qui doit être examiné.

4. L'absence de pouvoirs du Québec en matière d'immigration :

En ce qui concerne l'immigration, le Québec fait face à deux problèmes majeurs : deux problèmes anciens relevant de ses rapports avec le Canada : a) Il n'a pas le contrôle de l'immigration ni des immigrants; b) Il est pris avec les politiques de multiculturalisme aberrantes et une anglicisation fulgurante accélérée en grande partie par l'immigration.

6. Quels sont les pouvoirs véritables du Québec en matière d'immigration? Vaste question et la réponse semble incertaine et confuse. Je soumets que l'on pourrait dire qu'il n'a rien de plus qu'un pouvoir de recommandation, et certains devoirs de mise en application, quoi qu'on en dise par ailleurs.

7. Le Québec pourrait-il par exemple empêcher un immigrant de venir s'installer au Québec? La réponse serait probablement qu'un immigrant qui arrive au Canada est dirigé vers un endroit en particulier au pays. Mais cette décision n'a pas à être permanente. S'il est installé ailleurs qu'au Québec, il pourra y venir dès qu'il sera résident permanent ou même sans attendre et personne ne va l'en empêcher. Rappelez-vous que les services d'immigration sont incapables de retrouver et de retourner chez eux les immigrants condamnés par les tribunaux, même pour des crimes les plus graves.

8. De quels immigrants parle-t-on? Je constate que, dans ce débat, on parle de plusieurs types d'immigrants, ou même de « migrants » souvent sans faire les distinctions nécessaires? Ce qui crée énormément de confusion et permet toutes les manipulations à tous les niveaux.

9. Dans la pratique, une grande majorité de pays n'acceptent pas d'immigrants du tout ou en acceptent quelques-uns à des conditions telles qu'elles équivalent à un refus. Il faut cesser de culpabiliser et de condamner le Canada et le Québec qui sont déjà, et de loin, les plus généreux et qui leur accordent des conditions idéales. Les pays qui en acceptent, même les plus généreux, ont défini des formes d'immigration de plus en plus nombreuses et il est important de bien distinguer entre elles afin de pouvoir choisir celles qui nous conviennent le mieux. L'Allemagne par exemple, offre une grande variété de types d'immigration; est-ce la solution que l'on souhaite? Ne devrait-on pas plutôt opter pour ce que les pays scandinaves ont choisi? Il faut envisager d'améliorer la machine administrative qui est devenue trop lente et trop lourde. Ne peut-on pas envisager de procéder par tirages au sort, comme aux États-Unis, une fois que les candidats ont été déclarés admissibles?

10. Dans l'examen, il faudrait se débarrasser de deux vieux bobards qui sont encore répétés comme des vérités absolues : a) L'immigration, c'est rentable, et b) l'immigration est la solution au déclin démographique et au vieillissement de la population.

11. Pendant des années, certains nous racontaient avec assurance que l'immigration était une opération profitable pour le Canada. Puis, des experts ont fait des calculs et ont annoncé qu'au contraire l'immigration nous coûtait très cher.

12. Les coûts seraient énormes. Récemment, j'entendais à la télévision américaine le maire de New York parler d'une arrivée soudaine de 57 000 demandeurs d'asile dans sa ville. Selon lui, avec l'arrivée d'autres migrants, New York a maintenant besoin de 12 milliards \$US pour les trois prochaines années. Cela fait 4 milliards par année pour 97 000 personnes. Arrondissons à 100 000 personnes. Cela veut dire que pour accueillir les 500 000 personnes par année annoncées par M. Trudeau, il faudrait 20

milliards \$US, soit environ 27 milliards \$ CDN. De ces 27 milliards, la part du Québec devrait être environ d'environ 6 milliards et demi \$ CDN. Par année! Qui va payer alors qu'on n'arrive pas à aider nos propres citoyens qui vivent une crise financière aiguë?

13. Certains hommes d'affaires nous répètent avec de plus en plus d'insistance qu'il faut une immigration massive pour contrer la crise de main d'oeuvre. Malheureusement, les études faites à ce sujet, notamment deux études très poussées faites par l'ONU, montrent que l'immigration n'est pas et ne peut pas être le remède souhaité. L'ONU déclare : « Le maintien des rapports de soutien potentiels à leurs niveaux actuels uniquement en ayant recours à une migration de remplacement semble inaccessible en raison du nombre extraordinairement important des migrants qui s'avèreraient nécessaires. » (Les soulignés sont de nous.)

14. Par ailleurs, beaucoup soupçonnent ces hommes d'affaires de vouloir de plus en plus d'immigrants afin de maintenir les salaires au niveau le plus bas possible. Peut-être même jusqu'à l'esclavage? Pourquoi pas. Il faut se rappeler que lors de la guerre de Sécession aux États-Unis, les hommes d'affaires et les autorités politiques anglophones du Canada établies à Montréal se sont rangées du côté des esclavagistes du Sud et les ont appuyés très activement. Avec le résultat, qu'après leur défaite, un certain nombre de Sudistes esclavagistes ont immigré ici.

15. Ajoutez à cela que l'immigration, tout comme l'aide humanitaire, est devenue un secteur extrêmement profitable pour le crime organisé et qu'elle a l'avantage additionnel d'être considérée comme une bonne œuvre. Par conséquent, elle est inattaquable et les auteurs de ces malversations sont à l'abri de l'application de la loi. On n'a qu'à penser aux puissantes mafias des passeurs et des trafiqueurs d'êtres humains. Bien plus, certaines politiques ou interventions politiques naïves ne font qu'enrichir les criminels de ce milieu. Un exemple : En novembre 2015, lors d'une des crises de réfugiés syriens, M. Trudeau a fait une déclaration à l'emporte-pièce assurant que le Canada allait accueillir 25 000 réfugiés syriens avant le premier janvier 2016. Le résultat : la journée même, les passeurs ont triplé leurs tarifs. Des avocats travaillant avec les réfugiés m'ont appelé, furieux, pour me demander si M. Trudeau ou son parti n'étaient pas à la solde des passeurs. On peut sûrement se demander comment il se fait que les pays concernés, au premier chef le Canada, n'aient toujours pas entrepris une solide campagne contre les passeurs.

16. En plus de toutes les fraudes imaginables au niveau des demandes proprement dites, il faut peut-être en souligner deux qui sont connexes, très importantes et rarement mentionnées : les faux diplômes et la double citoyenneté.

17. Les faux diplômes : En ce moment même, certains commencent à faire valoir le besoin de personnel afin que les ordres professionnels, surtout les médecins et les infirmières, réduisent leurs exigences professionnelles, voire même les annulent, dans les cas d'immigrants et reconnaissent automatiquement le diplôme qui leur est présenté. Les ordres professionnels ne doivent pas céder; il en va de la qualité des soins professionnels qu'ils doivent fournir. J'ai pu voir à l'intérieur de l'ONU que c'est un problème majeur et quasi-incontrôlable contre lequel il faut lutter constamment. Le problème se présente de deux façons : les faux diplômes que n'importe qui peut acheter à Bangkok ou dans les marchés de plusieurs grandes villes, en Inde, par exemple. Ces diplômes sont très bien faits mais faciles à déceler si l'on se donne la peine d'appeler l'université ou l'ordre professionnel en question.

18. L'autre problème est beaucoup plus difficile à identifier : les diplômes sont vrais mais donnés par complaisance aux enfants des élites politiques et financières de certains pays. Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Delhi m'a déjà déclaré en réunion publique que, pour cette raison, les diplômes qu'il donnait ne valaient pas le papier sur lequel ils étaient imprimés. Les anecdotes à ce sujet sont

multiples. Au Tribunal pour le Rwanda, nous avons un besoin criant d'un technicien en informatique; on m'en a envoyé un, que l'on venait d'embaucher. Il avait un doctorat en informatique. J'étais très impressionné. Jusqu'à ce que je constate qu'il n'avait jamais vu l'intérieur d'un ordinateur. À part ces fraudeurs, il y a sûrement des gens qui ont fait des études sérieuses et qui sont excellents. J'en connais. Le problème est qu'on ne peut accepter aveuglément les diplômes de certains pays. Il en va des exigences minimales de sécurité dans l'offre de soins professionnels.

19. La double citoyenneté : En soi, la double citoyenneté n'est pas une fraude. Mais, contrairement au Canada, de nombreux États ne la permettent pas, pour deux raisons : parce qu'il arrive qu'elle pose des problèmes de double allégeance –parfois très sérieux-- et aussi parce qu'elle permet des tours de passe-passe au niveau fiscal qui vont jusqu'à la fraude grossière. En bref, en vertu des traités contre la double imposition signés par le Canada, la personne concernée pourra choisir de déclarer ses revenus et de payer ses impôts dans son pays d'origine, si elle en a conservé la citoyenneté, ou dans le pays d'accueil, le Canada en l'espèce. C'est autorisé. Bien entendu, le citoyen en question, surtout s'il a de bons revenus, préférera payer dans le pays le moins gourmand, généralement le pays d'origine. Le problème pour le Canada –et pour le Québec– c'est que ce citoyen, et toute sa famille, profite pendant toute l'année de tous les services publics –éducation et santé, par exemple-- pour lesquels il ne paiera absolument rien. De plus dans beaucoup de pays, le contribuable pourra acheter pour quelques dollars (\$25 en Haïti quand j'y étais) l'équivalent d'un avis de cotisation garantissant qu'il a bel et bien payé ses impôts dans ce pays et lui évitant de payer quoi que ce soit au Canada.

20. Dans son projet, M. Trudeau propose d'installer les nouveaux immigrants regroupés dans des enclaves ethniques. Mes collègues de l'ONU, dont beaucoup sont intéressés à immigrer au Canada, ont été estomaqués de cette annonce. Il n'y a pas un autre pays qui fait cela parce que les expériences passées ont montré depuis longtemps que ce système est source de dangereux problèmes et ne donne que des résultats néfastes et souvent violents. Ici, au Canada, pensez à la douloureuse expérience des doukhobors. Plus près de nous, regardez l'expérience des communautés de juifs hassidiques d'Outremont où le gouvernement du Québec n'est pas capable de faire respecter ses propres lois. On voit déjà de nombreux problèmes entre ressortissants de mêmes pays qui introduisent ici les problèmes et les conflits qui les ont amenés à quitter leur pays d'origine. On n'a qu'à penser au Rwanda ou, plus récemment, à la Chine ou à l'Inde.

21. Mes collègues de l'ONU, sans être au courant des problèmes que nous connaissons déjà notamment avec la Chine et l'Inde, ont tout de suite vu ces enclaves comme des avant-postes de puissances étrangères et une menace très sérieuse pour la sécurité, l'intégrité et l'existence même du Canada. Et du Québec assurément. Par ailleurs, ces enclaves risquent de devenir --comme c'est déjà le cas-- des circonscriptions électorales gagnées au parti libéral en échange de faveurs pour leur groupe et d'aide financière pour le pays d'origine. Ces minorités pourraient même facilement gagner la balance du pouvoir à Ottawa. Regardez seulement le dernier cabinet Trudeau dont une grande partie des membres ont été nommés en fonction de leur origine ethnique et au mépris flagrant de la Charte des droits. Cette politique d'enclaves est une menace sérieuse à la démocratie et à l'intégrité du pays et elle doit être condamnée et combattue hardiment.

22. Ils sont nombreux les citoyens canadiens qui sont choqués du fait que M. Trudeau, sans consultation aucune, donne ainsi leur patrimoine, ce pays durement construit par leurs ancêtres qui le leur ont légué. On voit déjà dans la population de plus en plus de ressentiment causé par des mesures de traitement préférentiel parfois étonnantes, et carrément abusives et injustes, en faveur des immigrants. Un exemple fort simple : J'ai des amis et de la famille qui se dévouent dans les comptoirs alimentaires ou qui s'y approvisionnent. Or que voient-ils : Il existe deux types de comptoirs alimentaires : Des

comptoirs pour les immigrants et des comptoirs ouverts à tous. Les immigrants peuvent donc s'approvisionner abondamment aux deux types de comptoirs alimentaires alors que les comptoirs ouverts à tous n'arrivent pas à suffire à la demande de leur clientèle générale. De telles politiques en faveur des immigrants et au détriment des citoyens du pays d'accueil sont en train de devenir couramment admises alors qu'elle sont incontestablement discriminatoires et faites au détriment des citoyens du pays d'accueil. Dans de tels cas, ce sont eux les victimes de discrimination et non pas les immigrants. Il faut trouver le moyen de corriger ces situations et de rétablir un semblant de justice.

23. Il faut reconnaître l'immigration est une expérience difficile, souvent pénible, tant pour les immigrants que pour les citoyens du pays d'accueil. Accepter une immigration massive, comme le fait M. Trudeau ne peut être qu'une source de graves problèmes. On n'a qu'à regarder ailleurs; un très grand nombre de pays n'acceptent pas d'immigrants du tout et surtout tous les autres qui se sont montrés aveuglément généreux ou qui étaient prisonniers d'un passé colonialiste sont maintenant aux prises avec d'énormes problèmes et s'efforcent de réviser et de restreindre leurs politiques d'immigration. Il faut reconnaître qu'il sera très difficile de bannir ou d'expulser les masses d'immigrants qu'il veut accueillir ici. C'est pour cela que le Québec doit créer une commission d'enquête qui pourrait examiner à fond la situation et, éventuellement, s'opposer au projet délirant de M. Trudeau visant à accueillir un nombre extravagant d'immigrants.

André Sirois
Avocat auprès de l'ONU